



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 25'100.- relative au remplacement d'une vanne dans le réservoir R1 du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Le réseau d'eau de la Haute-Béroche alimente en eau potable les habitations situées aux Prises des villages de Fresens, Montalchez, St-Aubin-Sauges et Gorgier. L'eau potable est acheminée par le réseau d'eau de la commune de Provence dans un réservoir principal situé à la frontière du canton de Vaud, en dessus des villages de Fresens et Montalchez. La vanne pneumatique de remplissage du réservoir est usée et cette situation ne permet plus de manoeuvrer finement son ouverture et sa fermeture, ce qui a pour effet de provoquer des coups de bélier (phénomène de surpression dans les conduites d'eau lors de la fermeture brusque d'une vanne ou d'une borne hydrante) dans le réseau d'eau de la commune de Provence. Par ailleurs, la commune de Provence nous a aussi signalé qu'une conduite d'eau de son réseau est régulièrement vidée lorsque la vanne en question est entièrement ouverte. Dans cette situation, il apparaît que la pression du réseau d'eau de Provence n'est pas suffisante pour alimenter notre réservoir et la conduite en question. Cette situation n'est pas nouvelle mais se produit de plus en plus régulièrement en raison de l'augmentation de nos besoins en eau. Il apparaît qu'une solution permettant de régler les problèmes décrits consiste à changer la vanne pneumatique par une vanne hydraulique avec contrôle de niveau.

2. Présentation du projet

Techniquement le projet consiste à :

- remplacer la vanne pneumatique ERDO par une vanne hydraulique CLA-VAL équipée d'un contrôleur de niveau,
- procéder à l'échange standard de la vanne de positionnement motorisée avec contrôleur de niveau,
- installer un raccordement électrique pour la nouvelle vanne,
- remplacer l'automate de gestion pour permettre l'ajout de la régulation de niveau et d'un module d'envoi d'alarme,
- modifier le câblage électrique existant,
- programmer l'automate de gestion.

3. Estimation des coûts

Le coût estimatif de l'intervention que nous souhaitons réaliser se présente comme suit :

Travaux d'installation sanitaire	Fr. 11'300.00
Travaux d'installation électrique et de programmation de l'automate	Fr. 10'000.00
Gestion du projet (15%)	Fr. 2'500.00
Divers et imprévus	<u>Fr. 1'300.00</u>
Total	Fr. 25'100.00 HT

S'agissant d'un investissement lié au réseau d'eau potable, nous récupérons la TVA facturée.

4. Financement

La demande de la commune de Provence pour régler le problème nous étant parvenue en début d'année 2019, cet investissement n'a pas été porté au budget des investissements 2019. Cependant, en raison des incidents récurrents sur le réseau d'eau potable de la commune de Provence et du coût raisonnable de cette intervention, il nous apparaît important de réaliser ces travaux cette année encore.

Le montant de Fr. 25'100.- sera amorti au taux de 10 % selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

5. Conclusion

La commission technique et la commission des finances ont pris connaissance du projet lors d'une séance conjointe le 4 avril 2019 et elles l'ont accepté en souhaitant qu'à l'avenir ce type de projet soit prévu au budget.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 25'100.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
François Del Rio Alexandre Béguin

St-Aubin-Sauges, le 29 avril 2019

Annexe : - 1 plan du réseau d'eau de la Haute-Béroche



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 25'100.- relative au remplacement d'une vanne dans le réservoir R1 du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13, et 18 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 29 avril 2019 ;

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 25'100.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement d'une vanne dans le réservoir R1 du réseau d'eau potable de la Haute-Béroche.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements 7100 et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2019, d'un montant de Fr. 25'100.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Nicole Vauthier

Le secrétaire,
Alain Perret

Bevaix, le 20 mai 2019